



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Préambule

Conformément au code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget qui aura en principe lieu le 11 avril 2017.

Au cours de cette séance, les élus sont appelés à examiner les principaux éléments permettant d'évaluer la situation financière de la commune notamment par comparaison avec les collectivités de la même catégorie mais également les évolutions des différents postes budgétaires (historique et prospective tant en matière de dépenses que de recettes), l'endettement, la fiscalité, etc....

Il est précisé qu'à la date de rédaction du présent rapport, aucune information n'était disponible tant au niveau de la fiscalité que des dotations d'Etat qui ne seront en principe communiquées que fin mars.

Les orientations présentées reposent donc sur des hypothèses de travail prudentes comme c'est l'usage

Introduction

Au niveau local, l'année 2016 a été notamment marquée par la poursuite de la réduction des dotations d'Etat avec une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de **131 830€** par rapport aux prévisions de l'exercice 2015 et donc une baisse cumulée totale de **316 081€** sur la période 2012-2016 pour cette seule ligne budgétaire.

Le 2^{ème} élément important à retenir est bien entendu le transfert de la voirie et de l'éclairage public avec effet au 1^{er} juillet 2016 qui a considérablement bouleversé la structure même du budget comme cela a été étudié à plusieurs reprises et notamment lors de l'approbation du rapport de CLETC en juin 2016.

L'année 2017 constitue à ce titre un exercice de transition puisque la traduction financière des transferts va s'opérer en année pleine avant que les flux financiers portant sur les investissements n'apparaissent plus sur le budget communal à compter de janvier 2018.

Enfin, il convient de préciser que plusieurs recettes exceptionnelles ont permis de terminer l'année 2016 de manière satisfaisante et de dégager un excédent intéressant qui permettra en principe de poursuivre des investissements significatifs sans recours à l'emprunt en 2017.

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

En premier lieu, la révision de la valeur locative du bâtiment de la plateforme industrielle de courrier (PIC), nous a permis de bénéficier d'une recette fiscale supplémentaire propre à l'exercice de 100K€ ce qui avec un rappel d'un même montant pour l'année antérieure nous a conduit à enregistrer 200K€ de recettes nouvelles non prévues. Ce montant de 100K€ sera reconduit en 2017.

En second lieu, le dynamisme de l'immobilier sur la commune nous a permis d'encaisser une recette sur les droits de mutation de 220K€ pour une prévision de 150K€ soit un produit supplémentaire de 70K€.

En troisième lieu, l'intégration des dépenses liées à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans le contrat qui nous lie à la CAF a généré en année pleine une contribution supplémentaire d'environ 30K€.

Enfin, en décembre, par prudence, il est rappelé qu'une provision de 82K€ avait été inscrite en dépenses imprévues afin d'aborder le présent exercice avec toute la prudence qui s'impose.

Les dépenses ayant été conformes aux prévisions, il en résulte un compte administratif 2016 avec un excédent significatif puisqu'il s'élève à environ 764K€.

Pour l'exercice 2017, le seul élément connu à ce jour est une baisse réduite de 50% de la dotation forfaitaire versée par l'Etat par rapport à la trajectoire initiale qui se traduit tout de même par une nouvelle réfaction estimée à 75K€.

En ce qui concerne la dotation de solidarité communale qui devrait être mise en place avec l'installation du nouveau Grand Poitiers, aucune information n'étant disponible à ce jour, il n'y a pas eu d'inscription de recette dans le présent DOB.

Dernier élément à retenir : la mise en œuvre de l'audit sur les dispositifs de publicité est susceptible de générer des nouvelles recettes importantes puisque les premières estimations réalisées par le cabinet diligenté à cet effet, font état d'un produit total de l'ordre de 160K€/an (I) contre une recette effective actuelle de 12K€. Il conviendra toutefois de prévoir une dépense plafonnée à 30K€ au profit dudit cabinet conformément à la convention signée fin 2016 (dépense non reconductible l'année suivante). Par prudence, la recette prévisionnelle retenue a été inscrite dans le présent DOB pour un montant de 130K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Les prévisions budgétaires 2017 ont été établies à partir de l'analyse des comptes tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif 2016.

1°) Chapitre 011 : charges à caractère général :

Les dépenses 2016 se sont élevées à 1 013 956€ en 2016 contre 1 008 194€ en 2015 soit une hausse maîtrisée de +0,57%. Il est rappelé que chaque ligne budgétaire fait l'objet d'une attention particulière sur ce chapitre qui de par son importance, constitue le 2nd poste budgétaire. Outre les économies d'énergie qui se poursuivent, la commune, chaque fois que cela est possible, adhère à des groupements de commandes afin d'optimiser la dépense (énergie, téléphonie, produits d'entretien ménager, alimentation, etc..).

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

Le marché alimentation signé pour la période 2017-2020 devrait permettre de nouvelles économies.

Au titre de l'exercice 2017, il est proposé de reconduire les crédits inscrits en 2016 majorés toutefois de 30K€ correspondant aux honoraires du cabinet en charge de l'audit de la TLPE.

2°) Chapitre 012 : charges de personnel

L'évolution de la masse salariale a été de **+ 1,58%** par rapport à l'exercice précédent.

Les grandes évolutions de 2017 en matière de dépenses de personnel reposent notamment sur l'application de l'accord de 2016 sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) des fonctionnaires qui se traduit par une nouvelle refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices qui interviendra entre le 1 1 2016 et le 1 1 2020, la réorganisation des carrières à compter du 1 1 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois et la création d'un cadencement unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à durée minimale (ou au choix) et à l'ancienneté maximale.

Il convient également d'ajouter une nouvelle hausse des charges patronales pour la retraite de 0,05% au 1^{er} janvier 2017.

Outre les effets en année pleine de l'augmentation du point d'indice de + 0,6% en juillet 2016, une nouvelle hausse de +0,6% a eu lieu en février 2017.

Si aucun recrutement n'est prévu en 2017, il faut toutefois tenir compte de l'absentéisme de longue durée qui repart à la hausse depuis la fin de l'année 2016.

Il convient de signaler que les agents de plus de 55 ans représentent plus de 20% des effectifs et ceux de plus de 50 ans, 41,41%.

Si l'on exclut des effectifs les animateurs TAPS et les contractuels remplaçants, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 24% et 48%, soit presque la moitié de la totalité du personnel.

Or, on constate une corrélation entre l'âge des agents et les arrêts de longue durée.

Au titre de l'exercice 2017, il est donc prévu une hausse de ce chapitre de **+2,17%** qui sera affinée lors de l'établissement du budget 2017.

3°) Chapitre 014 : prélèvement loi SRU

La commune échappe une nouvelle fois au prélèvement de la loi SRU compte tenu du report en 2017 de dépenses déductibles antérieures (exonération SIPEA de la taxe d'aménagement pour la construction de logements sociaux et subvention d'équipement au CCAS pour l'extension du bâtiment financée en partie par PLS). A noter que le prélèvement théorique brut s'élève désormais à **31K€**.

Informations complémentaires :

Au 1^{er} janvier 2016, la commune compte 327 logements sociaux (254 en 2013). Le nombre de résidences principales à cette même date étant de 2559, le taux de logements sociaux s'élève à 327/2559 soit **12,77%** pour un objectif de 20%.

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

4°) Chapitre 65 : autres charges de gestion

L'exercice 2016 a été réalisé avec un taux proche 100% sur ce chapitre avec notamment un léger dépassement sur la ligne des subventions lié à une participation importante versée à la crèche la Ribambelle du fait d'une fréquentation optimum (et l'absence d'enfants hors commune).

Toutefois, du fait de l'organisation directe par la commune des festivités du 14 juillet (et donc une baisse de 12 000€ de la subvention versée à l'OMSFEL) d'une part, et d'une légère baisse de la subvention au CCAS (15 000€ au lieu de 19 000€) liée à l'obtention par la structure d'autres subventions extérieures d'autre part, il est proposé de reconduire en volume le montant de 2016 de **746 000€** qui permettra néanmoins d'absorber la (très) légère hausse des indemnités des élus et un petit complément pour une éventuelle hausse de la contribution aux écoles privées (montant non connu à ce jour).

5°) Chapitre 66 : charges financières

Pour mémoire, la commune a **emprunté 120K€** en 2016 et **remboursé 342K€** en capital, soit une baisse du stock de dette de 222K€ (-5,24%).

Compte tenu par ailleurs du maintien à un bas niveau des taux d'intérêt et en toute logique, on enregistre une baisse des frais financiers de l'ordre de **5K€**.

En 2017, le taux d'intérêt moyen de la dette qui est actuellement composée de 24% de prêts à taux variable et 76% à taux fixe s'élève à **2,04%**.

L'annuité prévisionnelle 2017 s'élève à **399K€** contre **424K€** en 2016 soit une baisse de 25K€ (-5,89%).

6°) L'autofinancement (chapitres 023 et 042)

Il s'est élevé en 2016 à **723 600€** en prévisionnel, décisions modificatives comprises.

Au titre de 2017, il est évalué à **1 100 000€** étant rappelé que désormais, l'excédent du compte administratif de l'exercice précédent est directement affecté à la section de fonctionnement afin de faire face à la modification de la structure budgétaire liée au transfert des compétences voirie et éclairage public dont le financement est assuré pour l'essentiel par une ponction directe sur les recettes de fonctionnement via l'attribution de compensation qui s'élève en 2017 à 49 989€ contre 326 357€ pour l'exercice 2016 (-276 368€).

Au stade actuel de la préparation budgétaire, les dépenses courantes évoluent de **85K€** soit **+1,79%**. Si l'on neutralise les **30K€** que constituent les honoraires à verser au cabinet pour l'audit TLPE qui est une opération exceptionnelle, la hausse s'élève à **55K€** soit **+1,16%**.

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

B) RECETTES

1°) Chapitre 013 : atténuation de charges

Ce chapitre recense les recettes liées au remboursement des salaires en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et dans certains cas, les arrêts maladie ordinaires. Par définition, difficile à estimer et crédits inscrits proches des évaluations 2016 pour **37 500€**.

2°) Chapitre 70 : produits des services

Ce chapitre a été évalué à **741 000€** en 2017 contre **606 601€** en 2016, décision modificative comprise. Ce sursaut est conjoncturel puisque Grand Poitiers rembourse en 2017 l'intégralité des dépenses en année pleine consacrées à la voirie et l'éclairage public (frais de fonctionnement courant et de personnel). Le montant total attendu génère une recette prévisionnelle supplémentaire de **100 000€**.

Néanmoins, ce chapitre enregistre également les nouvelles recettes de la CAF liées au PEDT et de la bonne fréquentation des services (restauration et ALSH).

Au final, c'est donc une recette supplémentaire estimée à **134 000€**.

3°) Chapitre 73 : impôts et taxes

Les bases fiscales n'étant pas connues, les recettes prévisionnelles pour les impôts locaux ont été évaluées à 2 856 000€. Elles intègrent le produit supplémentaire de **100K€** lié à la révision des bases de la PIC, une augmentation forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances pour 2017 de **+0,4%** et une augmentation physique des bases de **+0,6%** (nouvelles constructions).

Pas d'augmentation prévue des taux communaux.

Il convient toutefois de noter que dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, une harmonisation progressive des taux des fiscalités ménages va générer pour les 13 communes historiques de Grand Poitiers, une hausse pendant 4 ans de ces mêmes taux.

La situation actuelle s'établit de la manière suivante :

Taux fiscalité	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises*
Grand Poitiers	9,83%	0,76%	3,61%	26,17%
Pays Chauvinois	10,09%	0,65%	3,76%	25,31%
Pays Mélusin	13,30%	5,73%	13,53%	25,99%
Vienne et Moulière	11,44%	3,18%	7,20%	23,99%
Val Vert du Clain	12,37%	4,09%	10,09%	24,47%
Taux moyens	10,25%	1,29%	6,39%	25,97%

*Seules les entreprises des 13 communes vont bénéficier d'une légère baisse de leur CFE

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

Comme cela a été indiqué ci-dessus pour l'évaluation de l'autofinancement, l'attribution de compensation versée par Grand Poitiers baisse de **276 368€** (compensée partiellement par la recette de 100K€ inscrit au chapitre 70 pour le remboursement des frais de fonctionnement soit un différentiel de **-176K€**).

Pas d'information présentement quant au montant de la dotation de solidarité communale susceptible d'être attribuée par Grand Poitiers (donc pas d'inscription de recette).

Les recettes liées au FPIC (fonds de péréquation intercommunal) ont été inscrites de manière prudente pour un montant de 90K€ pour un réalisé de 106 602€ en 2016. Son montant ne sera connu qu'en juin et les modifications liées à la fusion-extension de Grand Poitiers rendent difficiles son évaluation.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a été inscrite pour un montant de 180K€ contre 150K€ en 2016.

Enfin, les premières évaluations de la taxe locale sur la publicité extérieure s'élèvent à 160K€. Par prudence, il a été inscrit une recette prévisionnelle de **130K€** ce qui constitue néanmoins un apport important en termes budgétaires.

Au final, malgré un transfert via l'attribution de compensation de -276 368€, le chapitre n'enregistre une baisse que d'environ 34K€ ce qui est tout à fait satisfaisant.

4°) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Ce chapitre connaît une nouvelle baisse avec une dotation forfaitaire prévisionnelle réduite de **75K€** par rapport aux inscriptions 2016.

De même, les dotations de péréquation ne seront connues que fin mars et ont été inscrites de manière prudente.

Inscription budgétaire de **946K€** contre **1 025K€** en 2016.

5°) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les loyers de la poste et des logements communaux. Inscription de 16K€ contre 20K€ car il est prévu un temps d'immobilisation du logement pour des travaux.

En conclusion, on peut constater que les nouvelles recettes fiscales (et notamment la TLPE) compensent (largement) la baisse de la dotation forfaitaire et permettent d'absorber les 176K€ prélevés directement sur les recettes de fonctionnement pour financer l'investissement.

Pour la première fois depuis 2013, les recettes réelles de fonctionnement augmentent pour un montant évalué à 17 000€.

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

A DEPENSES

Les investissements prévus en 2017 figurent dans le dossier de DOB annexé.

Outre le remboursement du capital et les opérations financières inscrits pour **337 000€**, on retrouve une somme de **550 000€** affectée à la **voirie** et à l'**éclairage public** et qui sera engagée sous mandat de Grand Poitiers (avec une recette d'un montant identique)

Sont également prévus des **travaux de bâtiments** avec la mise aux normes d'accessibilité et la rénovation thermique des locaux de la crèche pour un montant prévisionnel de **80 000€** (avec toutefois une subvention de la CAF de **50 000€**).

La mise en œuvre de l'AdAP va se poursuivre avec un ambitieux programme d'accessibilité dans les écoles, la rénovation thermique de l'école primaire Desnos et le changement de chauffage de Limbre, pour un montant prévisionnel de **500 000€** (appels d'offres en cours).

A noter que par prudence, aucune subvention n'a été inscrite pour cette opération (demandes déposées suite à la réunion de conseil municipal du 17 février 2017).

La toiture de l'ensemble Mairie-bibliothèque-salle Jean-Ferrat va faire l'objet d'une réhabilitation complète pour un montant de **120 000€** (avec une subvention du département de **60 000€**).

Après la mise en accessibilité de l'église et la sécurisation du beffroi, les travaux vont se poursuivre sur cet édifice avec la réhabilitation complète du chauffage pour un montant prévisionnel de **50 000€** (avec vraisemblablement un système de chauffage par radiants).

Enfin, une provision de **20 000€** est prévue pour des travaux dans divers bâtiments.

Comme chaque année, une enveloppe d'investissements courants est prévue et dont le montant total 2017 s'élève à **155 000€**. Un effort particulier est prévu pour les écoles (mobilier et informatique) et le début du renouvellement du matériel de la cuisine centrale (dont certains équipements étaient déjà utilisés dans les anciens offices)

Au titre des **aménagements urbains et divers**, une enveloppe de **40 000€** est affectée à la sécurisation du parc de la Comberie, une première tranche de signalétique est envisagée pour un montant de **50 000€**, une enveloppe de **100 000€** est prévue pour les déplacements doux et notamment pour la jonction Mairie-route de Poitiers. **30 000€** sont affectés à des interventions sur la voirie communale (chemins ruraux), **20 000€** sont provisionnés pour le début du renouvellement des jeux dans les quartiers et une somme de **25 000€** est prévue pour l'achat de foncier en fonction des opportunités (15 000€ ont déjà été engagés en décembre pour les terrains BABIN). Sur ce dernier poste, il est toutefois prévu des subventions pour les terrains situés au bord de l'Auxance dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue (non inscrites à ce jour dans l'attente de la notification officielle).

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre, une provision de **68 000€** est prévue pour faire face aux honoraires et aux études pour les aménagements qui seront engagés.

Enfin, **50 000€** sont inscrits en dépenses imprévues et **60 000€** sont libres d'affectation dans l'attente d'informations budgétaires complémentaires.

B) RECETTES

Le résultat significatif du compte administratif nous permet d'envisager un autofinancement évalué à **1 100 000€**.

Par ailleurs, la construction du CTM génère en retour un FCTVA important pour **385 000€**.

Enfin, la taxe d'aménagement évaluée à **110 000€** reste dynamique avec les 2 lotissements de Limbre et de l'Orée et la poursuite de quelques constructions dans les « dents creuses »

La section d'investissement s'équilibre à 2 255 000€, hors reports 2016.

Outre les subventions notifiées ou pressenties, les recettes 2017 connaissent une dynamique conjoncturelle qui nous permettra de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2017 et de préserver ainsi des capacités d'endettement pour les opérations liées notamment à l'aménagement du centre.

AR PREFECTURE

086-218601581-20170324-292017-DE
Regu le 27/03/2017